



RÈGLEMENT D'APPEL A CANDIDATURES

MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

**Assistance à maîtrise d'ouvrage générale relative à
l'acquisition et au démantèlement, à fin de vie, de matériel
roulant tramway**

Date et heure limites de réception des candidatures :

Lundi 16 novembre 2026 à 9 : 00 : 00

Bordeaux Métropole
Esplanade Charles de Gaulle
33045 BORDEAUX

[Tapez ici]

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Assistance à maîtrise d'ouvrage générale relative à l'acquisition et au démantèlement, à fin de vie, de matériel roulant tramway
	Mode de passation	Procédure avec négociation
	Type de contrat	Accord cadre
	Délai de validité des offres	6 mois
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire mais si groupement conjoint le mandataire devra être solidaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Avec
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	144 mois
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Avec (phase offre)

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation.....	4
1.1 - Objet	4
1.2. - Durée du contrat	4
1.3 - Mode de passation	4
1.4 - Type et forme de contrat.....	4
1.5 - Décomposition de la consultation.....	5
1.6 - Nomenclature.....	5
2 - Conditions de la consultation	5
2.1 - Déroulement de la consultation	5
2.2 - Délai de validité des offres	5
2.3 - Forme juridique du groupement	5
2.4 - Variantes.....	6
2.5 - Développement durable.....	6
3 - Conduite d'opération.....	6
4 - Conditions relatives au contrat	6
4.1 - Modalités essentielles de financement et de paiement	6
4.2 - Confidentialité et mesures de sécurité	6
5 - Contenu du dossier de consultation	7
7 - Présentation des candidatures.....	7
7.1 - Conditions de participation des candidats	7
7.2 - Documents à produire.....	8
10.3 - Protection des données à caractères personnel	10
11 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	11
11.1 - Transmission électronique.....	11
11.2 - Transmission sous support papier.....	13
12 - Examen des candidatures.....	13
12.1 - Sélection des candidatures.....	13
12.2 - Attribution de l'accord-cadre.....	13
12.3 - Suite à donner à la consultation.....	14
13 - Renseignements complémentaires.....	15
13.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	15
13.2 - Procédures de recours.....	15

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Assistance à maîtrise d'ouvrage générale relative à l'acquisition et au démantèlement, à la fin de vie, de matériel roulant tramway

Le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage est destiné à accompagner le maître d'ouvrage sur les volets techniques, administratifs et contractuels pour la phase d'étude, de construction et démantèlement, de mise en service et suivi de garantie de matériel roulant tramway.

Le titulaire a pour objectif la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en phase conception et réalisation, à caractères technique, administratif, juridique et financier relative au projet d'acquisition de matériel roulant tramway.

Aucun maître d'œuvre n'est prévu d'être missionné, en complément du titulaire, sur la partie matériel roulant (acquisition / démantèlement).

À titre indicatif, l'objectif de mise en service des premières rames de tramway est 2033.

Lieu(x) d'exécution : Territoire de Bordeaux Métropole (33000 Bordeaux) et chez l'industriel retenu (Europe).

Le montant global affecté à l'opération est variable selon les choix qui seront retenus. La nature et la consistance des travaux à réaliser sont détaillés au pré-programme joint au présent règlement d'appel à candidatures.

1.2. - Durée du contrat

La durée du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage est de 144 mois.

Conformément à l'article L2125-1 du Code de la commande publique, la durée de l'accord-cadre supérieure à 8 ans est justifiée par le fait que les prestations de fourniture de matériel roulant tramway impliquent :

- Des investissements lourds et des délais de fabrication longs, liés à la complexité technique des rames et à la nécessité de respecter des normes strictes (sécurité, interopérabilité, etc.) ;
- Un risque juridique élevé, en raison des recours fréquents et des contentieux liés aux marchés publics de tramway (ex : contestations sur les critères de sélection, les spécifications techniques ou les délais de livraison), nécessitant une planification à long terme pour sécuriser les approvisionnements.

Les délais d'exécution ou de livraison des prestations seront fixés à chaque bon de commande.

1.3 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la procédure avec négociation. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-3, R. 2124-4 et R. 2161-21 à R. 2161-23 du Code de la commande publique.

La procédure avec négociation est utilisée conformément à l'article R2124-4 du code de la commande publique qui l'autorise lorsque le marché est passé par une entité adjudicatrice.

1.4 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Le montant des prestations pour la durée totale de l'accord-cadre est défini comme suit :

Montant maximum HT
3 000 000,00 €

Ce marché sera attribué à un seul opérateur économique.

1.5 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

L'entité adjudicatrice a décidé de ne pas lancer la consultation en lots séparés pour les motifs suivants :

Le recours à l'allotissement risquerait de rendre techniquement complexe ou financièrement moins avantageuse l'exécution des missions. En effet, les prestations d'AMO, qui couvrent des missions transversales (analyse technique, juridique, financière, coordination des acteurs, etc.), ne se prêtent pas à une décomposition en lots distincts par rapport à l'objectif de mise en service de rames fonctionnelles dans le délai imparti.

1.6 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
71311200-3	Services de conseil en matière de systèmes de transport
71311230-2	Services d'ingénierie ferroviaire

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Déroulement de la consultation

La procédure est décomposée en deux phases distinctes :

- Une phase de candidature au terme de laquelle les candidats admis à présenter une offre seront sélectionnés ;
- Une phase d'offre au terme de laquelle l'attributaire sera choisi.

Le présent règlement d'appel à candidatures porte sur la phase de candidature.

2.2 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.3 - Forme juridique du groupement

L'entité adjudicatrice ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Toutefois, le marché portant sur des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage, il apparaît que seul un groupement conjoint avec mandataire solidaire pourra garantir un bon déroulement des prestations dans le respect des exigences de qualité, de coordination et de responsabilité. Ainsi, et afin de garantir à l'entité adjudicatrice que les prestations seront menées à bonne fin et aux conditions de l'accord-cadre, il est nécessaire que l'entité adjudicatrice se prémunisse d'une éventuelle défaillance d'un des partenaires du groupement.

C'est pourquoi, l'entité adjudicatrice exigera de l'attributaire du marché qu'en cas de groupement conjoint, **le mandataire soit solidaire**. Cette organisation permettra d'assurer une répartition efficace des compétences tout en garantissant l'engagement et la responsabilité solidaire du mandataire vis-à-vis du bon déroulement des prestations.

Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait de l'entité adjudicatrice.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs candidatures en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

En application de l'article R2142-26 du code de la commande publique, la composition du groupement ne peut être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché.

2.4 - Variantes

Aucune variante ne sera autorisée lors de la phase d'offre.

2.5 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental et social. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Conduite d'opération

La conduite d'opération est assurée par le maître de l'ouvrage lui-même représenté par la Direction Générale des Mobilités / Direction Equipement et Patrimoine de Transport :

Immeuble Laure Gatet - 41 Cours du Maréchal Juin
33000 Bordeaux - Tél : 05.56.99.89.19

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Fonds propres de la collectivité

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement lors de la phase offre.

4.2 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières remis au stade de la phase offre qui énonceront les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité. En effet, les documents transmis dans le cadre de la présente consultation pourraient contenir des informations sensibles relatives à la protection des sites, aux dispositifs de sûreté et aux systèmes de sécurité. À ce titre, les candidats seront tenus d'en assurer

la confidentialité la plus stricte et de mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour prévenir toute divulgation, utilisation ou accès non autorisé à ces informations.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement d'appel à candidatures (RAC)
- Le pré-programme
- Le tableau synthétique de présentation des candidatures (fichier Excel)

Dans le cas de la présence d'annexes techniques, graphiques jointes au DCE, celles-ci ne seront pas transmises au titulaire lors de la notification.

Les annexes téléchargées par les opérateurs économiques, en cours de consultation, sont donc à conserver par l'attributaire jusqu'à la fin de l'exécution du marché.

Les documents de la consultation sont disponibles sur le profil acheteur de l'entité adjudicatrice à l'adresse électronique suivante : <https://marchespublics.bordeaux-metropole.fr>

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

L'entité adjudicatrice se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des candidatures. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par l'entité adjudicatrice des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des candidatures est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 – Nombre de candidats admis à participer

Tous les candidats qui satisferont aux exigences des critères de sélection des candidatures seront invités par l'entité adjudicatrice à présenter une offre.

7 - Présentation des candidatures

L'entité adjudicatrice applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les candidatures seront entièrement rédigées en langue française.

Si, à l'appui de sa candidature, le candidat fournit des documents rédigés dans une autre langue, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français.

Tous les documents devront être « remis sur le profil acheteur : Bordeaux Métropole - marchés publics ». Aucun contenu externe ne sera accepté sous peine d'une non prise en compte lors de l'analyse de ces éléments.

7.1 - Conditions de participation des candidats

Considérant les contraintes techniques propres au projet, l'entité adjudicatrice souhaite obtenir un niveau de qualité des offres en adéquation avec un niveau de concurrence reflétant sensiblement le marché actuel dans le domaine de l'objet de la présente consultation.

La consultation est ouverte aux candidats ou groupements présentant **obligatoirement** les compétences particulières suivantes qui pourront être justifiées par les références fournies :

• **Compétences techniques spécifiques au tramway :**

- Ingénierie en matériel roulant tramway (**obligatoirement mandataire du groupement**)
- Ingénierie en systèmes (signalisation ferroviaire/routière ; systèmes centraux ; courants forts/courants faibles ; systèmes d'aide à l'exploitation et information voyageurs ; billettique)
- Rédaction de cahier des charges prescrivant du matériel roulant tramway soumis au STRMTG ou équivalent
- Expertise dans le domaine des batteries et des climatisations
- Maîtrise des dossiers de sécurité MR et système global
- Expertise en plan de maintenance tramway
- Expertise en équipements de dépôt/SMR
- Connaissance des équipements embarqués (PCC, SAE, IV, billettique, ...)

• **Management environnemental :**

- Compétences Bilan Carbone

La sous-traitance est autorisée, les tâches essentielles suivantes doivent toutefois être effectuées directement par le titulaire et ne peuvent être sous-traitées (2e alinéa article L. 2193-3 du code de la commande publique) :

- assistance au pilotage général du projet ;
- prescriptions fonctionnelles et techniques des futures rames ;
- assistance aux opérations de réception et au suivi de la garantie ;
- contrôle de l'atteinte des objectifs de performance ;
- assistance à la préparation de l'exploitation et de la maintenance par le futur exploitant-mainteneur

Si un candidat ne justifie pas d'une des compétences exigées, sa candidature sera déclarée irrecevable.

Afin de garantir un niveau de concurrence suffisant, pour l'appréciation de l'expérience professionnelle, les candidats peuvent faire valoir des références de plus de trois ans, ainsi que des projets en cours de réalisation.

7.2 - Documents à produire

Pour la phase de candidature, chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur que le candidat n'entre dans aucun cas d'exclusion des procédures de marchés publics Option 1 : choix du DUME (recommandé) : DUME complété (format XML et PDF) Option 2 : choix formulaires DC1 et DC2 (cf. www.economie.gouv.fr) - DC1 et DC2 complétés	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
----------	-----------

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
---	-----

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise

;

Libellés	Signature
Chaque candidat ou groupement candidat apportera la preuve qu'il dispose des compétences techniques exigées dans les domaines cités à l'article 7.1 du présent Règlement d'Appel à Candidatures selon les modalités suivantes : Les preuves apportées par le candidat ou groupement candidat devront être en rapport avec la réalisation de prestations de nature équivalente que celle objet du marché. Ces preuves comprendront notamment les éléments suivants : - Liste des principales références des 7 dernières années, du candidat individuel ou du groupement candidat, présentées selon le modèle joint de tableau synthétique permettant de justifier les compétences demandées. Une synthèse de l'ensemble de ces références devra être produite en complétant l'annexe 1 du présent RAC. Les compétences en lien avec les thématiques « pilotage de projet » et « Compétences spécifiques au système de transport » devront être principalement justifiées par des missions de maîtrise d'ouvrage déléguée ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou de maîtrise d'œuvre. La présentation de ces références sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat. Le candidat précisera sans ambiguïté quelle compétence il entend démontrer par chacun des éléments apportés. IMPORTANT : Les références fournies devront être aisément vérifiables et présentées dans le tableau synthétique joint, justifiant ainsi des compétences, moyens et expériences exigées du candidat individuel ou du groupement candidat. Le candidat pourra compléter ce document de présentation par tout moyen de preuves de compétences et qualifications notamment par des CV, certificats de qualification professionnelle, attestations de capacité délivrées par des acheteurs publics et privés, ou attestations de formation, des certificats d'identité professionnelle. Chacun des certificats précités pourra donc faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur État d'origine.	Non
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat (matériels et logiciels) adaptés à la nature de la mission de maîtrise d'œuvre	Non

Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat	Non
---	-----

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit :

- le document unique de marché européen (DUME) – procédure recommandée
- les formulaires DC1 – lettre de candidature et DC2 - déclaration du candidat, disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr

Pour faciliter la présentation de la candidature sous format DUME et l'utilisation du formulaire mis en ligne sur son profil d'acheteur, AWS met à disposition des candidats un document accessible à l'adresse : AWSolutions-Entreprises-Service-DUME.pdf (marches-publics.info).

La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat. Chacun des certificats précités pourra donc faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur Etat d'origine.

Bordeaux Métropole s'est engagée dans un processus de labellisation dans le domaine de l'égalité, de la diversité et de la lutte contre toute forme de discrimination. Cette démarche vise la mise en œuvre d'une conduite exemplaire dans son organisation interne, à travers la sensibilisation, la mobilisation de référents, la formation des agents ainsi que le respect de la réglementation et la mise en place de dispositifs incluant tous les salariés et facilitant leurs accès de manière juste et égalitaire.

A travers la commande publique Bordeaux Métropole souhaite impliquer les opérateurs économiques afin de connaître les pratiques mises en œuvre dans leurs propres structures pour la promotion de l'égalité, de la diversité et de la lutte contre les discriminations et en imposant certaines obligations, selon les contrats. En ce sens, vous trouverez un questionnaire d'enquête (temps de réponse évalué à environ 10 min), sous cet URL : <https://forms.office.com/r/FhFTaP0Wn5>, à renseigner afin de nous faire part de votre politique en la matière et des outils déployés ainsi que de leur efficacité. Ce questionnaire d'enquête est anonyme et n'est pas un critère de jugement de votre candidature ou votre offre. Il sert à l'évaluation de la maturité du secteur économique sur cette thématique.

Le but pour nous, à travers un partenariat et un échange de pratiques, est d'élargir la mise en œuvre de dispositions socialement responsables.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'entité adjudicatrice.

En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique signé par son représentant légal, indiquant qu'il participera à l'exécution du marché si le candidat est désigné comme titulaire.

10.3 - Protection des données à caractères personnel

Les informations ici recueillies font l'objet d'un traitement informatique par Bordeaux Métropole pour les finalités suivantes : enregistrement des offres pour instruire la procédure de passation du contrat (analyse des candidatures et des offres, classement des offres, attribution et rejets des offres, notification du contrat et exécution du contrat).

Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public dont Bordeaux Métropole est investie. Le ou les destinataire(s) des données sont des personnes habilitées par Bordeaux Métropole à raison de leurs attributions ou de leur droit à connaître de ces données pour l'exercice de leurs missions. Les données collectées sont uniquement destinées à un usage interne et ne sont en aucun cas cédées ou vendues à des tiers.

Ces informations et données seront conservées pendant la durée nécessaire à l'exécution de la finalité du traitement, après quoi elles seront archivées jusqu'à expiration des exigences légales, soit 5 ans pour les offres non retenues et 10 ans pour les offres retenues à compter de la date de fin d'exécution du contrat.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 dénommé « Règlement Européen sur la Protection des Données » et à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, les candidats disposent pour les traitements les concernant, de droits d'accès aux données, de rectification, d'opposition, à l'effacement ou à la limitation ; ainsi que d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, et du droit à communiquer des instructions sur le sort de ces données en cas de décès.

Les candidats peuvent exercer ces droits en contactant le Délégué à la Protection des Données (DPO) à l'adresse mail suivante : contact.cnil@bordeaux-metropole.fr ou par courrier postal : Délégué à la Protection des Données, Bordeaux Métropole, Direction des Affaires Juridiques, Esplanade Charles-de-Gaulle, 33045 Bordeaux Cedex.

Pour en savoir plus, ils peuvent également consulter leurs droits sur le site de la CNIL.

11 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les candidatures devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des candidatures indiquées sur la page de garde du présent document.

11.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur de l'entité adjudicatrice, à l'adresse URL suivante : <https://marchespublics.bordeaux-metropole.fr>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis à l'entité adjudicatrice.

Pour chaque phase de la procédure, le pli doit contenir les pièces définies au présent règlement de la candidature.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Pour chacune des phases, si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la phase concernée.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

- par remise en main propre contre récépissé à l'adresse suivante :

BORDEAUX METROPOLE
Direction de l'achat et de la commande publique
Tour 2000
Rue Henri Labit
5ème étage – porte 503 (de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00)
33045 BORDEAUX CEDEX

- ou par pli recommandé avec avis de réception, à l'adresse suivante :

BORDEAUX METROPOLE
Direction de l'achat et de la commande publique
Esplanade Charles de Gaulle
33045 BORDEAUX CEDEX
La transmission de la copie de sauvegarde par voie dématérialisée n'est pas autorisée.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis devront respecter les conditions générales d'utilisation que vous retrouverez sur Conditions générales d'utilisation - AWSolutions.

La signature de l'acte d'engagement au stade de la remise des offres est préconisée. Elle ne sera exigée que pour l'attributaire du marché, celle-ci pourra prendre la forme d'une signature électronique ou de la copie scannée de l'acte d'engagement signé manuellement.

Dans le cas d'une signature électronique, elle devra être individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une signature avancée reposant sur un certificat qualifié ou une signature qualifiée, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (<https://www.ssi.gouv.fr/>). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue pourra être transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (<https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

Attention, la date et l'heure limites de dépôt s'entendent de manière stricte : cf. page de garde du présent règlement



Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite

11.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

12 - Examen des candidatures

12.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, l'entité adjudicatrice peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 5 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

Les candidatures seront analysées sur la base des critères suivants :

- Capacités professionnelles et techniques du candidat au regard de la qualité des références affichées, des moyens en outillages, matériels et équipements techniques ainsi que sur ses moyens humains.
- Capacités économique et financière dont dispose le candidat pour assurer sa mission.

A l'issue de l'examen des candidatures, seuls les candidats admis à soumissionner sont invités à participer à la suite de la consultation et à remettre une offre. Les autres candidats sont informés du rejet de leur candidature.

12.2 - Attribution de l'accord-cadre

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera éliminée.

Après négociation, toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1 – Prix des prestations	30 points

2 – Valeur technique	60 points
3 – Valeur environnementale	10 points

12.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres initiales, l'entité adjudicatrice pourra négocier par phases successives de manière à réduire le nombre d'offres à négocier en appliquant les critères d'attribution indiquées ci-dessus.

Les négociations se dérouleront dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures.

A l'issue des négociations, après confirmation par chaque candidat des modifications éventuelles de son offre, l'entité adjudicatrice choisira l'offre économiquement la plus avantageuse selon les critères pondérés définis précédemment.

Toutefois, conformément à l'article R.2123-5 du Code de la commande publique, l'entité adjudicatrice se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation si celle-ci correspond à son besoin.

Les modalités concernant les négociations suivantes seront communiquées ultérieurement par courrier transmis par la plateforme <https://marchespublics.bordeaux-metropole.fr> à chaque offre retenue.

Durant l'éventuelle phase de négociation, l'entité adjudicatrice se réserve le droit d'adapter les pièces du marché s'il le jugeait nécessaire.

Les négociations ne pourront ni porter sur l'objet du marché, ni modifier substantiellement les caractéristiques et les conditions d'exécution du marché.

L'attribution du marché de maîtrise d'œuvre est prononcée par la commission d'appel d'offres.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les documents listés ci-dessous :

- La délégation de pouvoir de la personne habilitée à engager la société.
- En cas de groupement, le mandataire devra fournir un document d'habilitation par les autres membres en précisant les conditions de cette habilitation.
- Les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique

Le délai imparti par l'entité adjudicatrice pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 5 jours. Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

Si un candidat ou un soumissionnaire se trouve dans un cas d'interdiction de soumissionner, ne satisfait pas aux conditions de participation fixées par l'acheteur ou ne peut produire dans le délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par l'acheteur, sa candidature est déclarée irrecevable et le candidat est éliminé.

Dans ce cas, le candidat ou le soumissionnaire dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne est sollicité pour produire les documents nécessaires. Si nécessaire, cette procédure peut être reproduite tant qu'il subsiste des candidatures recevables ou des offres qui n'ont pas été écartées au motif qu'elles sont inappropriées, irrégulières ou inacceptables.

13 - Renseignements complémentaires

13.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur de l'entité adjudicatrice, dont l'adresse URL est la suivante : <https://marchespublics.bordeaux-metropole.fr>

Aucune question posée via un autre support ne sera prise en compte par l'acheteur.

Un seul envoi regroupant l'ensemble des questions est à privilégier.

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

13.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal administratif de Bordeaux
9 Rue Tastet
CS 21490
33063 BORDEAUX
Tél : +33 556993800
Télécopie : +33 556243903
Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr
Adresse internet (U.R.L) : <http://bordeaux.tribunal-administratif.fr>

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal administratif de Bordeaux
9 Rue Tastet
CS 21490
33063 BORDEAUX

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

CCIRA de Bordeaux
Cité Administrative
2 rue Jules Ferry
33090 BORDEAUX
Tél : 0555122047
Courriel : dreets-na.polec@dreets.gouv.fr